

et
Les Alternatifs

40, rue de Malte – 75011 PARIS
Tél : 01 43 57 44 80 – Fax : 01 43 57 64 50
E-mail : contact@alternatifs.org

vous proposent un module de deux journées de formation et de réflexion sur les thèmes :

La reconversion écologique à l'épreuve des grands travaux inutiles

Du 17 novembre 2012
de 9h00 à 18h00
au 18 novembre 2012
de 9h30 à 17h30

AGECA Charonne
177, rue de Charonne
75011 PARIS
(contact : 06 80 62 62 30)

Métro : ligne 2 - station Alexandre Dumas
Bus : 76

Le droit à la formation des élu-e-s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élu-e constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère, au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et citoyenneté.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si Formation & Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100% du montant initial.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour les deux journées :

Elu-e-s et agents territoriaux des communes et intercommunalités de :

- moins de 1000 habitants	400 €
- de 1000 à 5000	525 €
- de 5000 à 10000	650 €
- de 10000 à 30000	750 €
- de 30000 à 50000	850 €
- de 50000 à 75000	950 €
- de 75000 à 100000	1050 €
- plus de 100000	1200 €

Conseillers Généraux et Régionaux 1200 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et de déjeuners. L'hébergement est à la charge des intéressés qui pourront se faire rembourser par leur collectivité.

Bulletin d'inscription aux journées (valant convention simplifiée de formation)

La reconversion écologique à l'épreuve des grands travaux inutiles
organisées par Formation et Citoyenneté et Les Alternatifs

Du 17 novembre au 18 novembre 2012, à l'AGECA, 177 rue de Charonne 75011 PARIS

L'agrément de Formation et citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94) Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Code Postal : _____
Ville : _____
Email : _____
Fonction élective : _____
Conseil général : _____
Conseil régional : _____
Collectivité territoriale : _____
Commune de : _____
Nombre d'habitants
(pour les élus communaux) : _____
Signature du candidat à la formation
Signature du responsable
avec cachet : _____

CACHET

La reconversion écologique à l'épreuve des grands travaux inutiles

Le 17 novembre 2012

9h00 Accueil

9h30 **Partenariats publics / privés.
Quelle politique ? Quelles Conséquences ?**

Questions / débats

10h30 *Pause*

10h45 **Réforme des PLU et des SCOT**

Questions / débats

13h00 *Déjeuner*

14h30 **Quelle politique concernant les gros
équipements sportifs et culturels ?**
(exemples de Lyon, Nanterre)

Questions / débats

16h00 *Pause*

16h15 **Études de cas**

Le projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes

Le projet de la ligne TGV Bordeaux / Toulouse

Questions / débats

18h00 Fin de la première journée de formation

19h00 Soirée festive

Le 18 novembre 2012

09h30 **Études de cas :**

EuropaCity - Le Triangle de Gonesse (région
Île-de-France)

Le projet de l'EPR à Flamanville - (Manche)

La création de l'OIN de la Plaine du Var
(OIN : Opération d'Intérêt National)

Questions / débats

12h30 *Déjeuner*

14h00 **Quelle concertation ? Quelle mobilisa-
tion des élu-e-s locaux et des habitants ?**

Questions / débats

15h30 *Pause*

15h45 **Le rôle des associations et des syndicats**

Questions / débats

17h15 *Conclusion*

17h30 *Fin de la formation*

INTERVENANTS :

**Acteurs locaux, élu-e-s et associatifs con-
cernés par les différents cas traités.**

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

